L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 13 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 1er JANVIER 1880

Théâtre de l'Opéra.—L'espace nous manque pour rendre compte aujourd'hui de la belle et artistique représentation de Trovère, qui a valu à Mlle Singer un nouveau triomphe devant le public d'élection. MM. Pompeati et Sterli ont partagé ses succès et Mlle Rissi s'est acquittée très convenablement du rôle d'Azucena.

Entre le deuxième et le troisième, acte l'orchestre a exécuté la composition de M. Hubert Heilig "Les harpeuses de la nature." Nous rendrons compte de cette composition et de son interprétation en revenant par la suite d'hier.

Ce soir, pour la deuxième soirée, on donnera *Les Huguenots*. Mlle Annie de Hélène chantera le rôle de Léonor, M. Lazarini celui de Ferraès, M. Sterli celui de roi et M. Castelmary celui de Balthazar.

Vendredi, pour la dernière matinée d'adieu, on donnera Cerman, l'œuvre pittoresque et originale de Blasi.

Cette matinée d'adieu sera donnée à des prix bon à fait populaires. L'entrée ne coûtera que 50 cents. On paiera 50 cents en sus pour avoir des stalles réservées. Voilà de quoi attirer la foule.

Académie de Musique.—La jolie comédie qui ouvre le spectacle à chaque représentation de l'Académie de Musique et la délicieuse musique qui accompagne la pièce attirent toujours la foule, et les troubadours doivent être satisfait de leur succès. Vient ensuite le fameux pique-nique du "Brook" où les trouble-doune-chent plus de détaires, de farces, de tapis comiques et de facéties qu'on ne saurait en trouver dans toutes les extravaganzas réunies du monde américain. Le "Brook" est le comble du burlesque ou le nec plus ultra du genre. Il sera représenté aujourd'hui, premier jour de l'an, en matinée et en soirée et figurera sur l'affiche jusqu'à la fin de la semaine. La grande et belle actrice, Fanny Davenport, a été précédée ici par son agent qui fait annoncer son début pour dimanche soir. Elle commencera l'exécution de son engagement par "Pique", pièce très connue, et où elle obtint l'année dernière un si beau triomphe.

Grand Opera House.—La vogue de M. Raymond, n'est décidément pas épuisée, car il y avait fête à la matinée hier, ainsi qu'à la représentation du soir. La pièce a été comme de coutume très bien jouée et le public a paru très satisfait du spectacle.

The Woolferis Roost sera représenté encore aujourd'hui en matinée et en soirée. La vente des billets pour les représentation de la troupe d'Opéra Française, est tellement forte que nous conseillons à ceux qui désirent en avoir de se rendre de bonne heure au contrôle du théâtre.

Nous avons reçu de Mr M. Castille, le populaire marchand de cigares, de la rue du Canal No 142 une boite d'excellents cigares panetelas portant la marque "Fragancia" qui sortent de sa manuf cture coin Dauphine et Quartier. Nous le remercions de son envoi.

Musique.—Nous devons à la courtoisie de M. J. W. H. Eckert, de la maison Louis Grunewald, deux morceaux de musique, écrits pour piano, l'un intitulé : "Un Caprice Militaire," l'autre "La Marche du Diable."

Mauvaise.—Nous avons reçu la jolie bagatelle composée par M. Gustave d'Aquin, sur des paroles composées par M. O. Rousselot. Elle a pour titre "Le Retour."

Membre.—Une annonce insérée dans une des colonnes de l'Abeille de ce jour, par la maison M. & S. J. Montgomery, mérite de fixer l'attention toute particulière des familles de la ville et de la campagne. Cette importante maison de marchandises aussi vaste que variè, la maison Montgomery est à même d'offrir aux acheteurs des avantages et des conditions exceptionnels. Aussi sous le rapport de la qualité des articles que sous celui des prix modiques. L'annonce en question renferme une énumération qui, si elle est courte, n'en est pas moins intéressante à lire, des articles dont se compose le fonds du grand magasin. Au rez-de-chaussée de l'établissement se trouve le département des objets qui ont la plus de valeur. On y remarque une variété très grande de chaînes et de montres, de bijoux, de tables ouvragées, de bibelots, de miroirs et mille autres objets d'ameublement d'élégance et d'originalité les plus variés. Aux étages supérieurs sont les assortiments de salons, de salles à manger, de chambres à coucher, de carrelages, de bibliothèques, etc. La maison a un personnel d'employés considérable et peut donc garantir la prompte exécution de toutes les commandes qui lui parvenu confiées ||

Vous vous qui marchez mal, allez à l'Hoelle Rouge et vous vous en trouverez bien.

Souliers dorés! Souliers argentés, pour enfants à l'Hoelle Rouge.

People's Loan Office.—Le propriétaire du bureau de gages connu sous ce nom, et situé au coin des rues Royale et Conti, previent le public qu'il se rouvrira des affaires le dernier prochain, et que tous les objets mis en gage chez lui et qui n'auront pas été rachetés avant cette époque seront vendus. Voir l'annonce.

Fonction française.—M. P. Forget, qui a depuis longtemps fait ses preuves à la Ville Orléans comme restaurateur, vient d'ouvrir une pension, rue Bourbon à No 107 de la rue de la Dauphine. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce qu'il publie aujourd'hui dans l'Abeille."

Vins et Liqueurs de choix.—M. Charles Lacoume, 53 rue St-Charles, a tout le monde sait, une des meilleures caves de la Nouvelle Orléans. Quand on veut des vins fins on est sûr de trouver de choix ce peut sous ce rapport s'adresser à lui; il ne livre à ses clients que des articles de qualité supérieure, quoique ses prix soient toujours très modérés. Une visite au No 53 rue St-Charles est de rigueur les jours de fête.

N'attendez pas jusqu'au dernier moment, pour acheter votre chaussure, pour éviter la foule prenez-vous-y d'aller avant l'heure des grandes affaires à l'Hoelle Rouge.

Coiffez-vous élégamment et à bon marché à la chapellerie Robt. E. Lee.

Belles photographies à prix réduits chez E. Simon.

Voulez-vous faire un cadeau utile dans votre famille pour lui donner la santé et l'appétit? Apportez-lui du Malakoff Bitters.

Les éloges donnés aux effets salutaires du "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" de Laplace sont unanimes. Nous nous réjouissons de ce succès obtenu par une préparation faite parmi nous.

—Le bruit court que le prince Jérôme pourrait se candidature dans la Charente où M. Mathieu, député, vient de donner sa démission.

Laval, 10 décembre.—Mme Trébert se rendait ici dans sa voiture, lorsque, entre les villages de la Chapelle-du-Chêne et de Paulne, elle fut arrêtée par deux individus, le visage barbouillé de suie, qui lui demandèrent la bourse ou la vie. D'une énergie peu commune, Mme Trébert fit mine de chercher dans sa poche, et, saisissant un revolver, elle fit feu sur les deux voleurs, qui s'enfuirent précipitamment dans la direction de la Chapelle. L'un d'eux a dû être atteint par le projectile, des traces de sang ayant été remarquées sur la route.

— Trouver : 1° Une année où les abricots ne manquent pas au printemps ;

2. Un pharmacien qui ne se moque pas de la morgue du malade—et qui ne soit plein de mépris pour l'hypocrisie ;

3. Une amitié qui soit autre chose que "le dévouement de l'autre" ;

4. Une femme laide qui soit prête à échanger sa laideur contre la beauté de n'importe qui ;

5. Un artiste qui ne parle jamais de la "désespérance de l'art" ;

6. Un vieillard qui ne cesse d'assommer le présent avec le passé ;

7. Un Consque qui ne préfère la chandelle à la bougie ;

8. Un bureau-secrate qui ne songe pas à l'heure de sa retraite—dès le jour de son entrée en fonctions ;

9. Un sot qui sache écouter ;

10. Un monsieur, ayant un occupé, qui ne vous dise pas cent fois par jour : "J'ai le premier trotteur de Paris !"

4.—Une révélation bouleversera la police publique et la profession médicale, quand il y a plus de vingt ans, en effet, un docteur distingué de Londres scientifiquement, et de l'habileté symptomatique la préparation des "Hostetter's Stomach Bitters," fut donné au monde. Bientôt après on mise en vente et le commencement de ce siècle constate, il fut découvert que ses propriétés bienfaisantes dépassaient de beaucoup celles des remèdes ordinaires employés du jour. Dans les maisons tenebreuses de l'usage devenu général des "Bitters" la médecine ne fut pas de désabuser l'opinion de nombre de fausseté médicales abandonnées et de démontrer la supériorité des résultats végétaux. Les Hostetter's Bitters dissipent et previennent les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies abdominales, la constipation, les maux de tête, la goutte et la vessie et les rhumatismes, et ils sont d'une grande valeur dans les cas d'indigestion et des symptômes de la faiblesse. Les vieillards aussi en trouvent très bien, et ils sont fort utiles aux convalescents et aux dames qui ont une santé délicate. Ils sont couverts comme présentant douceur grande vigueur et ils remplissent les effets d'un tonique général.

Soyez sûrs de vous adresser à la Maison Verte pour vos chaussures.

Pour vos chaussures, allez à la Maison Verte.

Pour vos chaussures, allez à la Maison Verte.

Pour vos chaussures, allez à la Maison Verte.

PROCLAMATION
—DE— GOUVERNEUR.

Retour d'Electeurs pour la ratification et le rejet de l'Ordonnance relative à la Dette d'Etat, adoptée par la dernière Convention Constitutionnelle.

DEPARTEMENT DE NOUVELLE-ORLEANS.

QUI, SOIT CONNU ET QUE SE RAPPELLE que en vertu d'un acte passé par la dite Convention Constitutionnelle, le 25 Août 1879, intitulé "Ordonnance pour la ratification et le rejet de l'Ordonnance passée par la dite Convention Constitutionnelle, le 25 Août 1879, intitulé "Ordonnance pour la ratification et le rejet de l'Ordonnance relative à la Dette d'Etat, que nous annonçons relative à la Dette d'Etat, que nous annonçons comme suit, savoir :

PAROISSES.	Pour la Constitution.	Contre la Constitution.	Pour l'Ordonnance relative à la Dette d'Etat.	Contre l'Ordonnance relative à la Dette d'Etat.
Assomption	1.049	1185	459	1794
Ascension	1.073	1841	1.393	1831
Avoyelles	2.065	880	1.882	944
Baton Rouge Est	1.215	327	1.077	1218
Baton Rouge Ouest	868	2	837	42
Bienville	1.038	14	836	462
Bossier	1.213	269	838	679
Caddo	2.613	491	2.638	270
Calcasieu	1.663	119	409	978
Caldwell	448	61	611	163
Cameron	305	63	79	339
Carroll Est	921	606	29	797
Carroll Ouest	472	44	201	188
Claiborne	504	474	464	486
Concordia	1.210	119	1.023	177
De Soto	1.215	327	1.077	1218
Feliciana, Est	868	2	837	42
Feliciana, Ouest	1.038	14	836	462
Franklin	1.213	269	838	679
Grant	400	58	52	348
Iberia	2.235	19	966	1348
Iberville	715	2159	711	2192
Jackson	549	18	88	536
Jefferson	1.327	438	407	447
Lafayette	1.829	1796	1.739	1715
Lafourche	1.471	296	1.153	673
Lincoln	1.476	1	1.307	132
Livingston	426	174	287	330
Madison	2.364	80	8	2436
Morehouse	1.987	144	966	1174
Natchitoches	1.488	484	1.333	631
Orléans	16.289	2015	12.415	4539
Ouachita	1.963	18	1.817	136
Plaquemines	2.461	13	904	1577
Pointe-Coupée	1.531	716	1.289	956
Rapides	1.815	1211	1.102	1393
Red River	677	94	533	183
Richland	1.134	58	993	197
Sabine	1.317	10	286	1031
St Bernard	1.317	1	960	329
St Charles	114	1103	101	1110
St Hélène	468	325	393	454
St John Baptiste	496	1901	487	1902
St Jacques	868	1319	721	1401
St Landry	2.579	1892	2.197	1374
St Martin	1.281	627	38	1062
Ste Marie	638	1065	572	1120
St Tammany	571	411	398	947
Tensas	2.011	4	1.949	336
Terrebonne	1.079	1882	1.025	1907
Tangipahoa	2.407	444	846	493
Union	1.685	94	219	1456
Vermillion	988	272	897	334
Vernon	661	19	531	82
Washington	2.117	123	580	123
Webster	1.063	135	1.067	109
Winn	658	41	252	391
Total	96.494	27,346	59,932	49,445

Pour la nouvelle Constitution...86,494
Contre la nouvelle Constitution...27,346

Majorité en faveur de la nouvelle Constitution 59,148

Pour l'ordonnance de la dette...59,932
Contre l'ordonnance de la dette...49,445

Majorité en faveur de l'ordonnance 10,487

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles authentiques avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
R. N. OGDEN,
Avocat-Général.
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Attendu qu'il paraît d'après la compilation officielle des dits retours qu'une majorité de tous les votes donnés à l'élection tenue dans tout l'Etat de la Louisiane le second jour de décembre 1879, sur la question de l'adoption et de la ratification de la constitution faite, proposée et soumise par la convention constitutionnelle de l'Etat de la Louisiane, assemblée à la dite ville de la Nouvelle-Orléans le 4 décembre 1878, et adjournée de la dite assemblée ; et attendu qu'à la dite élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution une majorité des bulletins donnés sur la question de l'ordonnance relative à la dette d'Etat portaient les mots : "Pour l'ordonnance" et que la majorité des bulletins donnés sur la question de l'ordonnance relative à la dette d'Etat portaient les mots : "Pour l'ordonnance" ;

C'est pourquoi moi, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cette proclamation déclarant et annonçant que l'ordonnance relative à la dette d'Etat, soumise au peuple de l'Etat de la Louisiane, comme il est dit ci-dessus, pour son adoption ou son rejet, a été adoptée par le peuple de la Louisiane, et l'annonce en outre et déclare que la constitution de l'Etat de la Louisiane, faite, proposée et soumise par la dernière convention constitutionnelle pour l'adoption ou le rejet, et soumise au peuple de la Louisiane le 2 décembre 1879, a été ratifiée par le peuple de la Louisiane à la dite élection, et que la dite constitution est désormais "la Constitution de l'Etat de la Louisiane."

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fait apposer le grand sceau de l'Etat de la Louisiane. Fait à la présente, en trente et unième jour de décembre, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-dix-neuf et le cent quatrième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur,
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.
1 jan.—1f

—Marseille, 10 décembre.—Ce matin, à onze heures, le cuirassé la *Couronne* est arrivé ayant à bord l'ambassadeur mérocaine. Des salves d'artillerie ont salué l'ambassadeur que le préfet, les généraux Guyon Vernier et Vincendon étaient allés prendre dans un canot à bord du vaisseau mouillé en rade d'Endoume.

L'ambassadeur est gros, de taille moyenne, la barbe grise.

Plusieurs nègres front partie de la suite.

—Les journaux de Marseille annoncent que M. Gambetta se rendra, après la clôture de la session, à Nice, pour passer les vacances de fin d'année auprès de son père qui habite cette ville.

Lyon, 9 décembre.—Mme Louise Lachne, belle-sœur de Camille Jordan, l'un des membres les plus distingués du Conseil des Cinq-Cents en 1795, vient d'atteindre sa 100e année.

Cette dame, amie de Mme Récamier, ont, de tout temps, un salon célèbre. Malheureusement elle a perdu, depuis plusieurs années déjà, le libre usage de ses facultés, mais elle n'en conserve pas moins sa belle santé et sa bonne humour d'autrefois.

—Une fiancée et son prétendu, suivis de toute la noce, se présentent la semaine dernière devant le maire du dix-septième arrondissement.

A la demande de consentement faite à la jeune femme, celle-ci répond d'une voix ferme :

—Non !.....

—Mais, mademoiselle, reprend le maire, pourquoi avez-vous attendu jusqu'à ce jour pour répondre que vous ne vouliez pas épouser M. F....

—Mais parce que, monsieur, vous êtes le seul jusqu'ici qui m'ayez demandé mon avis.

C'est le fiancé qui n'était pas content!

—Un explorateur, revenu dernièrement de l'Afrique, communique au Frendenblatt l'anecdote suivante :

Un jour, j'arrosais des fleurs sur le bord de ma fenêtre. Sans doute j'y mis trop de zèle, car un jet d'eau alla frapper la figure d'un Arabe, qui était étendu au soleil pour faire sa siesta. Je me retirai prudemment de la fenêtre et attendis alors l'imprécation suivante :

—Si tu es un vieillard, je te méprise ; si tu es une vieille femme, je te pardonne ; si tu es un jeune homme, je te maudis ; si tu es une jeune fille, je t'en sais gré !

—Guibollard avait, l'autre soir, quelques amis à dîner. On lui apporte une lettre bordée de noir qui lui fait part du décès d'un vieux camarade.

—Pauvre ami!..... murmure-t-il en parcourant la lettre. Nous nous étions perdus de vue depuis des années..... mais c'est égal!..... il a tout de même passé à mon!.....

—On mande de Mulhouse le 12 décembre : "On affirme que, conformément au désir du gouverneur d'Alsace-Lorraine, le général-comte Kohler, meurtrier du jeune Hollender, va être traduit en conseil de guerre."

—A propos de la neige.

Un monsieur en vient tomber un autre; il dit. Deux pas plus loin, il voit tomber un cheval; il ne dit pas.

Pourquoi cela ?

—C'est sans doute parce que si le monsieur qui a dit était tombé, le monsieur qui est tombé aurait dit. Tandis que si c'était le cheval qui eût vu tomber le monsieur, le cheval n'aurait pas dit.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1880—Température : vents du nord-ouest au nord-ouest, hausse du baromètre, temps couvert stationnaire ou plus beau, temps couvert ou partiellement couvert.

Température du 31 décembre 1879

Thermomètre de G. Bumaby, Opticien, Propriété.

	Centigrade.	Fahrenheit.
6 heures du matin	10	50
10 h. M.	16	61
4 h. P. M.	16	61
10 h. P. M.	14	57

Naissances, mariages et décès inscrits au bureau de santé le 31 décembre :

MARIAGES—J. Heran à Mlle Mary Gratian.
Olivar Jonas à Mlle Martha Dunham.
Joseph Rourke à veuve J. Simmonds.

NAISSANCES—Mme Moore, Meyer, un garçon. 26 déc.

Mme H. Vasterling, un garçon, 12 déc.
" John M. Cook, une fille, 27 nov.
" L. Colmans, une fille, 18 nov.
" J. Laborde, une fille, 30 jan.
" Simon Holt, un garçon, 26 déc.
" J. Mayer, un garçon, 18 nov.
" F. Martin, un garçon, 15 déc.
" J. Booker, un garçon, 26 nov.
" M. Clinard, un garçon, 24 déc.
" Mayer Levy, une fille, 17 déc.
" Justin Verges, une fille, 10 déc.
" Camille Bachelet, une fille, 25 nov.
" Pierre Bertucci, une fille, 13 déc.
" Christophe Meister, une fille, 3 déc.

Dix-huit—Marcelle, 19 ans, 166 rue St-Thomas, native de New-York.
John Tennison, 30 ans, rue Tchoupitoulas, près Washington, natif de la Nouvelle-Orléans.
Jean Raphael Manuel, 57 ans, 338 rue Jackson, native de la Virginie.
Manuela Girmald, 150 rue des Français, native de la Nouvelle-Orléans.
Cecelia Lorentine, 2 mois, enfant des rues Rochabève et Dumaine.
F. F. Marcas, 43 ans, 73 rue Ste-Anne, natif de France.
P. E. Pradat, 32 ans, 254 rue des Ursulines, natif de la Nouvelle-Orléans.
Chas. J. Gemelle, 3 ans, 233 rue du Camp, natif de la Nouvelle-Orléans.
Theresa Wolfe, 13 mois, No. 16 de la rue Barthelemy, natif de la Louisiane.
Mary Johnson, (c) 40 ans, 422 rue Galvez, native de la Nouvelle-Orléans.
B. Gross, 3 ans et 6 mois, natif de la Nouvelle-Orléans.

Cautionnements déclarés forfaits.—La cour de circuit a déclaré forfaits les cautionnements fournis dans les procès suivants :

Les Etats-Unis vs Michael Carbine, Wm. Conway, caution ; les Etats-Unis vs Michael Carbine, Jr., Wm. Conway, caution ; les Etats-Unis vs Michael Carbine, Sr., Wm. Conway, caution ; les Etats-Unis vs Bob Welsh, R. S. Belden, caution ; les Etats-Unis vs Bob Welsh, trois charges, F. G. Chamberlain, caution ; les Etats-Unis vs John Doherty, deux charges, J. H. Richardson, caution ; les Etats-Unis vs Michael Harris, R. L. Belden, caution ; les Etats-Unis vs Wm. Larkin, F. G. Chamberlain, caution ; les Etats-Unis vs Alexander Zeder, J. T. Landry, caution ; les Etats-Unis vs Louis Carter, H. C. Nicholls, caution ; les Etats-Unis vs Peter Pepper, F. J. O'Reilly, caution ; les Etats-Unis vs Theo. Quinlan, J. C. Aust, caution ; les Etats-Unis vs Wm. A. David, Desilva Bloomfield, caution ; les Etats-Unis vs Wm. Young, J. T. Landry, caution ; les Etats-Unis vs Alex. Zeder, J. T. Landry, caution ; les Etats-Unis vs W. W. Jones, A. Peter Whalen, caution ; les Etats-Unis vs Simon J. Flatow, Albert Chapelle, caution ; les Etats-Unis vs Geo. Henry, Charles Engelbrecht et Fred Parcus, caution ; les Etats-Unis vs Charles Engelbrecht, Pat Keegan caution ; les Etats-Unis vs B. F. Bush, R. L. Belden caution ; les Etats-Unis vs John Clark, R. Singleton caution ; les Etats-Unis vs John R. Douglass, G. W. Reed, caution ; les Etats-Unis vs Charles F. Eshleton, William Conway, caution ; les Etats-Unis vs Isaac Havard et Solomon Price, Charles H. Merritt caution ; les Etats-Unis vs Henry D. Konn, G. L. Kirk caution ; les Etats-Unis vs Wm Larkin, R. L. Belden caution ; les Etats-Unis vs Martin Sweeney, William Conway caution ; les Etats-Unis vs Andy Ballivet, J. Tharp caution ; les Etats-Unis vs Mr L. Scovell, M. W. Joyce caution ; les Etats-Unis vs Jules Tex, Charles Nicholas caution ; les Etats-Unis vs Nelson Underwood, J. A. Comstock caution, les Etats-Unis vs Nora Camadelo, Estelle Brigalle caution, les Etats-Unis vs Jose Rodriguez, Estelle Fogville caution.

Les soumissions pour la fourniture de l'huile aux reverbères de la ville de Jefferson, pour les nettoyer et les réparer, ont été décachetées, hier, à midi, au département de M. Mealey.

M. W. J. Delano offre de prendre le contrat moyennant $17 49 par reverbère, durant un an ;

M. Phil. Mc Cabe, durant deux ans moyennant $22 00 par reverbère ;

M. R. Fairex, durant un an, à raison de $14 25 par reverbère ;

M. Ed. Reagan, durant un an, à raison de $12 73 par reverbère.

Toutes les soumissions, sauf celle de M. Phil. Mc Cabe, ont été rejetées ; bien que l'offre de M. Mc Cabe n'ait pas encore été acceptée, le bruit courait, hier, qu'elle le serait, attendu que le prix est le moins élevé de tous ceux qui sont proposés au Conseil

Accidents.—Un mur d'une maison située à l'encoignure des rues Patterson et Cheaput, Algér, et qu'un incendie avait détruite en partie, s'est écroulé. Deux petites filles, Mary Morgan et Bridget Morgan, la première âgée de six ans et la seconde de quatre ans, se trouvaient, dans le moment, près de la bâtisse ; Mary a été légèrement blessée à la tête et a eu un pied foulé ; sa sœur a eu la jambe droite cassée et a été blessée dans d'autres parties du corps. Le médecin dit que les blessures n'ont pas de gravité. Mary et Bridget sont filles de M. Morgan, caporal de police d'Algér.

—Hugh James, employé de la compagnie Morgan de chemin de fer, en transportant du charbon d'une cour à une locomotive, est tombé de la planche sur laquelle sa brouette roulait, et s'est cassé un bras.

—Un cheval attelé au buggy de M. John Hickey a pris le mors aux dents ; M. Hickey a été renversé de son siège et légèrement blessé au coin des rues Galvez et Canal. A l'encoignure de la rue Broad, le véhicule a rencontré le garde-fou d'un pont et a été mis en pièces.

—Hier, à une heure et demie de l'après-midi, Harry Granner, âgé de seize ans, puisait de l'eau, dans le fleuve, derrière le ponton du ferry de la rue du Canal. Au moment où il soulevait le baquet qu'il venait de remplir, le ferry aborda ; il s'ensuivit une forte pression sur le ponton, et de là sur les pilotis autour desquels on passe le cable lorsque le bateau arrive au débarcadère. Le bras du jeune homme se trouva pris entre l'un des pilotis et le ponton, et fut horriblement broyé. Le blessé a été transporté à sa résidence, No 226 de la rue Melpomène.

—Un incendie dont la cause est inconnue a éclaté hier soir à dix heures, dans la vitrine du magasin de marchandises sèches et de fantaisie de Mme B. Wintemute, No. 247 de la rue Canal. Les flammes ont été promptement éteintes ; les dégats sont insignifiants.

—Hier soir, à huit heures et demie, Annie Williams, couleur, âgée de trente-cinq ans, est morte subitement au coin des rues Julie et Dryades. Elle a été transportée à sa résidence No 287 de la rue Dryades, d'où avis a été donné au coroner.

—A cinq heures hier après-midi, Martin Heifrici est tombé de sa charrette, rue St-Pierre, entre les rues Johnson et Galves. Une des roues a passé sur ses jambes et ne l'a blessé que légèrement.

Testament inscrites aux bureaux de l'ancienne cour des aliénations :

Mme Ai Cook à John Kennedy, un terrain et améliorations compris entre les Avenues Pauline Elmire et les rues Pezar et Alix, mesurant 100 pieds de face sur la rue Pezar sur une profondeur de 98 pieds et faisant face à l'Avenue Elmire.

" Mme J. A. J. P. et Kaitie L. Markey à Thos. G. Markey, cinq douzièmes d'un terrain et améliorations compris entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 24 pieds de face au faubre. 24 pieds de face au chemin public, 151 pieds sur la ligne représentée à la rue Toulouse et 171 pieds sur la ligne partagée à l'Avenue Pauline.....$3,016

Charles G. Mouchée à William H. Kelly, dans l'Etat, un terrain situé dans la première division, dans l'Etat compris entre les rues Ste-Claude, Marigny et Compt et formant l'encoignure de la rue Malpomène et Ste-Claude, ayant 75 pieds de face sur la rue Ste-Claude sur une profondeur de 107 pieds.

Vente définitive du paiement d'un quart indivis de biens, meubles et immeubles, par Paul Mayer Godchaux à Mme Vve Mayer Godchaux, 1° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District, dans l'Etat compris entre les rues Levée, Dumaine, Chartres et Madison, désignés par les lettres A, B, C, le terrain désigné par la lettre A, mesurant 40 pieds de face sur la rue Dumaine, à 20 pieds 11 pouces de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds, 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Chartres. Le terrain désigné par la lettre B, bornée en arrière par la ligne séparative du terrain ci-dessus désigné par la lettre A, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds, 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Chartres, et 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes, le terrain désigné par la lettre C, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 2° un terrain et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres D, E, F, le terrain désigné par la lettre D, mesurant 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison et formant l'encoignure. Le terrain désigné par la lettre E, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre F, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 3° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres G, H, I, le terrain désigné par la lettre G, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre H, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre I, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 4° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres J, K, L, le terrain désigné par la lettre J, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre K, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre L, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 5° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres M, N, O, le terrain désigné par la lettre M, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre N, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre O, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 6° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres P, Q, R, le terrain désigné par la lettre P, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre Q, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre R, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 7° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres S, T, U, le terrain désigné par la lettre S, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre T, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre U, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 8° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres V, W, X, le terrain désigné par la lettre V, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre W, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre X, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; 9° deux terrains et différentes stalles dans le Deuxième District dans l'Etat compris entre les rues Ste Anne, Madison, Levée et Chartres, désignés par les lettres Y, Z, A, le terrain désigné par la lettre Y, il a 20 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre Z, il a 19 pieds, 9 pouces, 2 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 78 pieds 2 pouces 4 lignes ; le terrain désigné par la lettre A, il a 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue